

DÉCISIONS de la 1^{re} Assemblée générale de tous les membres de
l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 29 mai 2018
à 17 h 00 au Centre Antique de Montréal

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01.01** Ajouter le point « Vote de solidarité pour les employées au SEESOCQ au SEHY » après le point 5.
- 01.02** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté au document AG.1617.001 :
1. Mot de bienvenue
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption d'un procès-verbal
 4. Amendements aux statuts
 5. Rapport annuel du Conseil d'administration
 6. Vote de solidarité pour les employées au SEESOCQ au SEHY
 7. Sujets divers

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 01.03** Que le procès-verbal de la 1^{re} Assemblée générale de tous les membres, tenue le 24 mai 2017, soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 1^{er} juin 2018, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

AMENDEMENTS AUX STATUTS

- 01.04** Que l'Assemblée générale adopte la composition du CA à 8 membres avec postes non issus / non dédiés pour les autres vice-présidences (option E), telle que décrite au document AG.1718.003.
- 01.05** En vertu de l'article 9.07.2 e), que le Comité des statuts voit à l'ajustement de la numérotation des articles, à la conformité des articles en concordance et à l'utilité des articles, selon le scénario de composition retenu.
- 01.06** Que l'Assemblée générale adopte la motion Pelchat 1, ajoutant l'article 5.02.19 et, par concordance, l'article 6.03.21, telle que décrite aux pages 2 et 4 du document AG.1718.003.
- 01.07** Que l'Assemblée générale adopte la motion Bertrand 1 visant à amender l'article 6.02, telle que décrite à la page 2 du document AG.1718.003.
- 01.08** Que l'Assemblée générale adopte la motion Tremblay 1 visant à amender l'article 6.02, telle que décrite à la page 2 du document AG.1718.003.
- 01.09** Que l'Assemblée générale mette en dépôt les motions Trottier 1 et Trottier 2.



- 01.10** Que l'Assemblée générale adopte la motion CA 1 visant à ajouter l'article 6.02.2, telle que décrite à la page 3 du document AG.1718.003.
- 01.11** Que l'Assemblée générale adopte la motion CA 2 visant à amender l'article 8.02.7, telle que décrite à la page 4 du document AG.1718.003.
- 01.12** Que l'Assemblée générale adopte la motion CA 3 visant à amender l'article 8.02.8, telle que décrite à la page 5 du document AG.1718.003.
- 01.13** Que l'Assemblée générale de l'Alliance dépose en bloc les motions Pelchat 4, Dumas 2, Leclerc 3, Leclerc 4, Valiquette 3 et Maurice 2.
- 01.14** Que l'Assemblée générale adopte la motion Besner 2 visant à amender l'article 10.07, telle que décrite à la page 14 du document AG.1718.003.

VOTE DE SOLIDARITÉ POUR LES EMPLOYÉES AU SEESOCQ AU SEHY

- 01.15** Demande de dépôt de la proposition Alves Nadeau.